

Promesse de versement Solde de la taxe d'apprentissage

Ensemble, innovons pour former les cadres intermédiaires de demain !



Génie mécanique
et productique



Le département GMP est habilité à percevoir la totalité ou une partie du solde de la Taxe d'Apprentissage (TA) au titre des formations initiales professionnalisantes et technologiques.

Nouveau circuit de collecte

➤ 1^{ère} Étape : paiement du solde de la taxe d'apprentissage le 5 ou le 15 mai 2023

La collecte est opérée par l'URSSAF ou la MSA lors de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) d'avril 2024 (masse salariale 2023).

➤ 2^{ème} Étape : Affectation (fléchage) du solde de la TA (fin du mois de mai)

Se connecter sur la plateforme SOLTÉA pour désigner les formations bénéficiaires (cf. plaquette)

Pour nous permettre de vous accompagner dans cette démarche et d'assurer le suivi de votre versement, merci d'envoyer votre promesse complétée par mail à : **ta-gmp@iut.u-bordeaux.fr**

Affectation de votre versement :

Nom : IUT de Bordeaux – Site de Gradignan

UAI : 0333357V

Département : Génie Mécanique et Productique

Intitulé des formations :

☐ Licence Professionnelle **Organisation, Management des Services de l'Automobile** RNCP 36100

Votre entreprise

Montant du versement :€

Entreprise..... SIRET

Adresse..... Code postal..... Ville.....

Email : Tél :

Gestionnaire du dossier Taxe d'apprentissage (pour assurer un meilleur suivi)

Nom/Prénom : Fonction :

Email : Tél :

Date :

Signature et/ou cachet entreprise :

<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>

Département Génie Mécanique et Productique
15 rue Naudet – CS 10207 – 33175 Gradignan Cedex
Tél. 05 56 84 58 50 – Fax. 05 56 84 58 42

Département GMP - dept-gmp@iut.u-bordeaux.fr